



Demande de l'AGEELCP relatives à la rémunération des stages

Objectif(s) :

Notre objectif immédiat en tant qu'association étudiante et représentants des étudiants est de créer un environnement propice qui fait la balance entre la réussite, la santé mentale et permet une vie étudiante où les élèves pourront également s'épanouir et s'impliquer.

Attendu que :

- Que l'étudiant ou l'étudiante effectue un travail pour le milieu de stage qui serait normalement accompli par un employé.
- Que l'étudiant ou étudiante en stage doit déboursier pour des frais d'hébergement ou de déplacement.
- Que le travail gratuit nous habitue à accepter des conditions de travail toujours plus difficiles dans des organismes sous financés et en manque de personnel.
- Que les étudiants ou étudiantes de tous les cycles confondus, en stage ou en cours, participe à la production de la connaissance, qui profite tant à leur milieu de stage qu'à leur institution d'enseignement.
- Que les bourses de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires du gouvernement du Québec ne constituent pas un salaire et ne sont pas une solution pérenne, qu'elles ne reconnaissent pas le travail accompli par les stagiaires et qu'elles n'ont aucune incidence sur leurs conditions de travail.
- - Que les stagiaires peuvent vivre des conditions de travail à risque d'un point de vue santé et sécurité au travail et faire face à des enjeux de violences physiques ou psychologiques comme du harcèlement sexuel, de la discrimination, du racisme, du sexisme, de l'homophobie, de la transphobie et du capacitisme.
- Que la salarisation des stagiaires leur donnerait accès aux syndicats en place dans leurs milieux de stages et que l'accès à ces syndicats contribuerait à une protection contre les abus.
- Que les étudiants ou étudiantes vivent une précarité économique qui est exacerbée par les stages non-salariés.
- Que certains étudiants ou étudiantes ne peuvent pas effectuer leur stage et abandonnent leurs études, faute de ressources financières ou sociales.
- Que la lutte pour la rémunération des stages de 2015 à 2019 ait mené à une ouverture de la part du gouvernement à compenser le travail étudiant, mais n'a pas réussi à obtenir un salaire pour l'ensemble des stagiaires.

Nous demandons que :

- Que la totalité des stagiaires de tous les types de stage et de tous les niveaux d'études reçoivent un salaire décent pour leur travail et ce, dans une perspective de reconnaissance du travail étudiant.
- Que toutes les heures de stages soient salariées.
- Que les conventions de stage du cégep de La Pocatière ne stipulent plus qu'il s'agit de stages non rémunérés et, au contraire, prônent la rémunération des étudiants.

Édouard Morin
Responsable à la coordination générale par intérim
Responsable aux affaires socioculturelles

Gabriel Thibault
Responsable à la pédagogie

Shanny Bourgoin-Ouellet
Responsable aux affaires internes

Emmanuel Fortin
Responsable au développement durable

Maude Rousseau
Responsable à la mobilisation

Coralie Bujold
Responsable à la trésorerie